

Val de gâtine

Assainissement : transfert de compétences en vue

La reprise de la compétence assainissement était à l'ordre du jour du dernier conseil de Val de Gâtine. L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Seco (Syndicat des eaux du Centre-Ouest) a été pris le 13 juillet 2018. Il a été proposé à l'assemblée communautaire de Val de Gâtine de reprendre la compétence assainissement collectif et non collectif du Seco et de solliciter l'accord du comité syndical sur cette reprise de compétence, pour les huit communes qu'elle représente, à savoir : Ardin, Béceleuf, Coulonges, Faye-sur-Ardin, Saint-Pompain, Sainte-Ouene, Surin et Xaintray. Il est envisagé de transférer la compétence assainissement collectif et non collectif

au Smeg (Syndicat mixte des eaux de Gâtine), à Pompaire.

Les délégués communautaires sollicitent ainsi l'accord du comité syndical du Seco sur cette reprise de compétence par Val de Gâtine. Depuis le conseil communautaire, la compétence assainissement en faveur du Smeg a été votée unanimement par les représentants des communes adhérentes au Seco, qui conserve la compétence eau. Le Smeg devrait valider l'ensemble de la démarche en septembre, qui aboutira en fin d'année à ce que le Smeg agisse sur l'ensemble du territoire pour l'assainissement collectif et non collectif, alors que le Seco agira, lui, sur la production d'eau.